

Votants : 71

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - DIRECTION GÉNÉRALE - CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS NIORTAIS/HAUT VAL DE SÈVRE

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jeanine BARBOTIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Rose-Marie NIETO, Richard PAILLOUX, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - DIRECTION GÉNÉRALE - CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE - CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS NIORTAIS/HAUT VAL DE SÈVRE

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre en date du 28 septembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Niortais Haut Val de Sèvre et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 17 octobre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du Niortais / Haut Val de Sèvre et autorisant son Président à le signer ;

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement.

Une première génération de contrat a été conclue sur la période précédente 2019-2022 et a permis de soutenir plusieurs priorités du Niortais précisées dans la note d'enjeux :

- L'accompagnement des territoires en mutation économique,
- La ruralité pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité de certains territoires,
- La revitalisation des centres villes et centres-bourgs.

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Niortais / Haut Val de Sèvre a pour objet de préciser les modalités de ce partenariat, en vue notamment de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2) relevant des compétences régionales et que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en trois axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 : La transition énergétique et écologique au cœur de la stratégie territoriale :
 - 1.1 Renforcer le rôle des intercommunalités : coordinatrices de la transition énergétique,
 - 1.2 Mettre en œuvre les stratégies publiques de transition écologique intercommunales et communales ancrées dans les documents structurants,
 - 1.3 Développer les mobilités décarbonées.

- Axe stratégique 2 : Une attractivité économique du territoire à consolider : renforcer les filières économiques stratégiques :
 - 2.1 Valoriser, développer et diversifier l'enseignement supérieur et la recherche au travers d'une offre de formations adaptée aux entreprises,
 - 2.2 Favoriser l'emploi par l'innovation et les compétences : une économie dynamique au rayonnement national voire international et structurante de la Nouvelle Aquitaine,
 - 2.3 Garantir et accélérer la transformation numérique et digitale des entreprises et l'inclusion numérique au service de l'attractivité du territoire,
 - 2.4 Renforcer les filières industrielles dont le transport, la logistique et l'agro-Alimentaire.

- Axe stratégique 3 : Une attractivité résidentielle, durable et équilibrée affirmée :
 - 3.1 Valoriser un capital qualité de vie reconnu et contribuer à l'épanouissement des habitants,
 - 3.2 Garantir l'accès à la santé de chacun,
 - 3.3 Impulser et structurer l'agriculture durable de proximité.

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 20% en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé. Un premier COPIL de lancement s'est tenu le 14 juin 2022 qui a fixé les grands axes stratégiques.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Par conséquent, il est proposé au conseil de valider le projet de contrat qui comprend trois annexes :

- Annexe 1 : Une note d'enjeux ;
- Annexe 2 : Le plan d'actions pluriannuel du territoire ;
- Annexe 3 : La carte des Communes urbaines/rurales (définition INSEE/Eurostat).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le contrat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre ;
- Autorise le Président à signer le contrat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire de contractualisation Niortais / Haut Val de Sèvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président